

# LE BOSPHORE EGYPTIEN

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

## ABONNEMENTS

Egypte... Un an..... 60 fr.  
Six mois..... 35 »  
Trois mois..... 20 »  
Étranger - Le port en sus.

Bureaux au Caire, rue de l'Ancien Tribunal

PAUL GIRAUD  
Rédacteur en Chef, Directeur

Pour les Abonnements et Annonces, s'adresser à l'Administrateur, au Bureau du Journal.

## INSERTIONS

La Ligne  
Annonces... ( 4<sup>me</sup> page..... 50 cent.  
3<sup>me</sup> page..... 1 fr.  
Réclames..... 3 »  
Chroniques et Faits divers..... 5 »

Par décisions de la Cour d'Appel et des Tribunaux de 1<sup>re</sup> Instance du Caire et d'Alexandrie, le *Bosphore Egyptien* a été désigné pour la publication des annonces et avis Judiciaires.

Le Caire, le 12 Novembre 1883.

Si véritablement le désir est sincère de faire non pas seulement de la conciliation, mais encore de la pacification, si l'on veut loyalement rétablir le calme dans les esprits, si l'Angleterre veut donner un gage non équivoque de ses bonnes intentions, une occasion merveilleuse est offerte actuellement : c'est la prolongation des tribunaux de la Réforme.

Tout le monde sait la situation dans laquelle nous avons marché depuis le 1<sup>er</sup> février 1867, date de l'établissement des tribunaux mixtes en Egypte. D'abord, la période quinquennale nous a conduits au 1<sup>er</sup> février 1881, la conférence internationale établit la prolongation jusqu'au 1<sup>er</sup> février 1882 ; cette opération fut renouvelée pour février 1883 et, enfin, pour février 1884.

Depuis 1881, l'incertitude règne dans le public qui ne sait ce que le lendemain lui réserve, qui ne sait pas si les tribunaux de la Réforme continueront à fonctionner à la fin de la période annuelle convenue ; de là des hésitations, des craintes qui amènent un découragement préjudiciable au plus haut point aux intérêts du pays.

Le corps judiciaire lui-même n'a pu se soustraire à ce relâchement général, à cette incertitude, et nous avons ainsi assisté au départ de nombreux magistrats qui eussent certainement fait une longue carrière en Egypte, s'ils ne s'étaient pas trouvés en présence d'un avenir des plus

incertains ; et cependant, ces magistrats étaient précieux non seulement par leurs capacités, mais encore par l'expérience qu'ils avaient acquise des hommes et des choses de ce pays.

Tout naturellement, ces tribunaux de la Réforme, dont l'existence est ainsi menacée, ont perdu une bonne partie du grand prestige qu'ils avaient su conquérir dès leurs débuts.

De leur côté, les justiciables sont menacés à chaque instant de perdre cette justice qui avait toute leur confiance, et nous n'avons pas besoin de dire toutes les fâcheuses conséquences qui sont sorties d'un état de chose pareil.

Nous n'avons pas la prétention de traiter ici, avec tout le développement qu'elle comporte, l'importante question dont nous nous occupons actuellement ; nous nous bornons à mettre en lumière les points les plus saillants, sans chercher à détailler tout le mal qui s'est produit.

Nous savons que le Gouvernement Egyptien a de sérieuses préoccupations à cet égard et, pour répondre à ces préoccupations, nous dirons que cet état a sa cause dans cette situation particulière que le justiciable, en présence de l'éventualité de la disparition des tribunaux de la Réforme, ne veut plus consentir des obligations à longs termes, et lorsque le terme est expiré, le créancier s'empresse de prendre des jugements, de les exécuter, ne voulant en aucune façon entendre parler de renouvellements ou d'arrangements qui reposent toujours, d'ailleurs, sur un terme ou sur un délai. C'est là la cause véritable

de la crise actuelle, c'est de là qu'est sortie la question de la dette des Fellahs, question si mal comprise, car, en réalité, elle n'existe pas.

Nous nous trouvons en présence de créanciers pressés, de débiteurs récalcitrants et quelque peu encouragés à l'être, voilà la vérité.

Lorsque, l'année dernière déjà, le Gouvernement Egyptien avait demandé la prolongation pour cinq ans ; l'Angleterre, qui avait à ce moment des préoccupations ou des vues politiques toutes spéciales, ne voulut pas donner son consentement et accéda à une simple prolongation d'une année.

L'émotion produite par ce refus de l'Angleterre fut si grande, que S. E. lord Dufferin, dans une lettre insérée au *Moniteur Egyptien*, crut devoir protester des sympathies de l'Angleterre pour les tribunaux de la Réforme, et expliqua ce refus par le désir que la Grande-Bretagne avait d'apporter à l'œuvre certaines modifications qui ne pouvaient qu'assurer son développement et sa marche régulière.

Aujourd'hui, nous voici à la veille de l'échéance de février 1884 ; la situation se présente maintenant telle qu'elle se présentait l'année passée, les préoccupations politiques ont empêché de s'occuper des réformes dont parlait lord Dufferin.

Nous pensons qu'à l'heure actuelle le gage le plus sérieux de pacification que l'Angleterre pourrait donner serait son consentement à une prolongation de dix ans des tribunaux de la Réforme ; l'avantage qui résulterait du fait de ce consentement

serait d'avoir une magistrature plus formée, plus égyptienne, plus elle-même. On augmenterait ainsi la possibilité de pouvoir former de véritables magistrats parmi les juges indigènes, et, ce qui serait important par dessus tout, on rendrait la confiance aux justiciables. Actuellement on parle de soumettre à l'approbation des puissances le nouveau code pénal, on désire obtenir des gouvernements étrangers leur consentement à la mesure qui rendrait leurs nationaux justiciables des tribunaux de la Réforme pour les crimes et délits.

Comment les puissances pourraient-elles sérieusement étudier le projet égyptien, comment s'y prendraient-elles pour donner leur consentement, si l'existence des tribunaux chargés d'appliquer le nouveau code pénal sont menacés de disparaître le lendemain ?

Par contre, si l'Angleterre, de concert avec toutes les puissances, acceptait une prolongation de dix ans, en présence d'une période aussi importante, il y aurait des chances sérieuses pour le Gouvernement Egyptien d'atteindre le but qu'il se propose.

## DISCOURS DE M. GLADSTONE

AU BANQUET DU LORD-MAIRE

M. Gladstone, dans son discours au banquet du Lord-Maire, a souhaité la bienvenue à M. de Lesseps et a ajouté :

Nous regardons M. de Lesseps avec des sentiments d'intérêt et de respect ; son nom est associé à une œuvre immense, à une œuvre des plus gran-

des, des plus bienfaites que la main de l'homme ait jamais accomplie.

En ma qualité de ministre, je puis dire avec confiance que, tout en connaissant l'habileté et la persistance avec lesquelles il soutient les intérêts de la grande association, de la puissante corporation dont il est la tête, j'attends avec confiance des résultats satisfaisants, réels et solides qui sortiront des rapports intimes qui vont avoir lieu maintenant, grâce à l'excellente occasion que M. de Lesseps nous a fournie, entre lui et les armateurs et commerçants de ce pays.

Si je fais allusion au Canal de Suez, c'est que je suis convaincu que c'est là la partie de la question Egyptienne qui préoccupe le plus en ce moment les esprits des Anglais, surtout ceux de la communauté commerciale.

Je crois bon de parler ici de notre situation en Egypte, car je suis en mesure d'assurer que quelques progrès ont été accomplis par nous dans l'œuvre que nous avons en main.

Ce n'est point de plein gré, mais par le plus impérieux des devoirs et par les exigences des situations, que nous nous trouvons chargés actuellement d'une grande responsabilité en ce qui concerne l'Egypte.

Nous sommes en Egypte sans but égoïste, sans poursuivre des plans égoïstes, ainsi que nous l'avons si souvent proclamé à la face de l'Univers, et l'Univers entier, j'ai toutes raisons de le croire, a ajouté foi à nos déclarations.

Nous avons atteint une étape importante dans la marche en avant

## FEUILLETON DU BOSPHORE EGYPTIEN

416

## QUENTIN DURWARD

### CHAPITRE XXXI

#### L'Entrevue.

(Suite)

— Taisez-vous, Ludovic, vous êtes un âne et vous ne savez pas la grâce que le ciel vous a faite en vous envoyant un si brave neveu.—Et vous, Quentin, mon ami, dites-moi maintenant : le roi a-t-il connaissance de cette honnête, chrétienne et courageuse résolution que vous avez prise ?—Cr ce pauvre roi a bien besoin, dans sa détresse, de savoir sur qui il peut compter.—Ah ! si j'avais eu avec moi toute la brigade de la garde écossaise ! Mais que la volonté de Dieu soit faite !—Eh bien ! Quentin,

croyez-vous qu'il connaisse votre détermination ?

— Je ne saurais l'affirmer répondit Quentin ; cependant j'ai assuré son savant astrologue, Martius Galeotti, que je ne dirais rien qui puisse nuire au roi vis-à-vis du duc de Bourgogne. Je ne communiquerai même pas à vous, si vous voulez bien me le permettre, les particularités qui font suspecter la loyauté de Sa Majesté, à plus forte raison, n'étais-je pas disposé à en faire part à l'astrologue.

— Ah ! ah ! fit lord Crawford ; Olivier m'a dit, en effet, que l'astrologue avait promis de la manière la plus catégorique que vous tiendriez une honnête et loyale conduite ; je suis bien aise de voir qu'il a eu, pour cette prophétie, une autorité plus sûre que sa connaissance du langage des étoiles.

— Lui, prophétiser ! s'écria le Balafre en riant ; les étoiles ne lui ont jamais dit que le brave Ludovic Lesly aidait une de ses maîtresses à dépenser les ducats qu'il jette dans son tablier.

— Tais-toi, Ludovic, brute que tu es, dit lord Crawford ; si tu ne respectes pas mes cheveux gris, parce que j'ai été, dans mon temps, un routier comme toi, respecte au moins la jeunesse et l'innocence de ce garçon et ne nous entretiens plus de pareilles sottises.

— Votre Honneur peut dire ce que lui plaira ; mais, sur ma foi, Saunders Souplejaw, le savant de Glen-Houlakin, était bien aussi malin que votre Gallotti ou Gallipot, dont vous faites un prophète ; il m'a prédit que tous les enfants de ma sœur mourraient quelque jour, et il m'a prédit cela le jour même où est né le plus jeune, ce Quentin que vous voyez là,—qui, probablement, mourra aussi un jour, pour accomplir la prophétie. Or, Saunders Souplejaw m'a prédit aussi que je ferais fortune par un mariage, et cela arrivera certainement en son temps—quoique cela ne soit pas encore arrivé—et que je ne puisse guère deviner ni quand ni comment ; car je n'ai point de goût pour ce sacrement, et Quentin n'est encore qu'un blanc-bec. Saunders donc m'a prédit...

— Assez, assez, interrompit lord Crawford ; à moins que la prédiction n'ait quelque rapport avec la circonstance présente, je suis obligé de te couper la parole, mon bon Ludovic ; car il faut maintenant que nous quittions ton neveu, en priant Notre-Dame de le conserver dans les bonnes dispositions qu'il vient de nous témoigner ; un mot imprudent qui lui échapperait ferait plus de mal que tout le Parlement de Paris ne pourrait en réparer.—Recevez ma bénédiction, mon garçon, et ne vous pressez pas trop de quitter notre corps, car il y aura prochainement de bons horions à don-

ner au grand jour, et plus d'embuscades à craindre.

— Recevez aussi ma bénédiction, beau neveu ; car, puisque mon noble capitaine est satisfait de ta conduite, je le suis aussi, comme mon devoir m'y oblige.

— Attendez un instant, milord, dit Quentin ; et prenant Crawford à part, il continua : Il y a encore dans ce monde une autre personne qui a appris de moi ces circonstances qu'il importe en ce moment de tenir secrètes, et qui, n'étant pas, comme moi, retenue par la discrétion que je dois au roi comme archer de sa garde et comme son obligé, pourrait très bien révéler tout ce qu'elle sait.

— Ce qu'elle sait ! s'écria lord Crawford ; s'il y a une femme dans le secret, que Dieu ait pitié de nous ! tout est perdu.

— Ne désespérez pas si vite, milord ; mais usez de votre influence sur le comte de Crèveceur pour qu'il veuille bien me ménager une entrevue avec la comtesse Isabelle de Croye, car c'est elle qui est cette personne,—et je ne doute pas que je ne parvienne à obtenir d'elle une discrétion égale à la mienne dans tout ce qui pourrait irriter le duc de Bourgogne contre le roi.

Le vieux soldat réfléchit quelques instants,

leva les yeux au plafond et les abaissa ensuite vers la terre, secoua la tête, et dit enfin :

— Sur mon honneur ! il y a dans tout ceci quelque chose que je ne comprends pas. La comtesse Isabelle de Croye ! — Une entrevue avec une dame de sa naissance, de sa fortune et de son rang ! — Et toi, jeune blanc-bec, tu te flattes de lui faire vouloir ce qu'il te plaira ! — Ou tu es étrangement présomptueux, mon garçon, ou tu as bien employé ton temps durant ce voyage. Mais, par la croix de Saint-André ! je transmettrai ta requête au comte de Crèveceur, et comme il désire aussi sauver le roi, je crois qu'il te l'accordera, quoique, sur mon honneur, je la trouve plaisante !

Le vieux lord sortit en haussant les épaules, suivi de Ludovic Lesly, qui, bien que n'ayant point connaissance de ce qui venait de se dire, crut de son devoir de se régler sur son supérieur et d'affecter comme lui un air d'importance et de mystère.

Quelques minutes après, Crawford revint, mais sans le Balafre. Le vieux soldat paraissait fort gai ; il riait et se frottait les mains, et en même temps secouait la tête, comme s'il eût voulu condamner ce qu'il ne pouvait s'empêcher de trouver si drôle.

(A suivre.)

de notre œuvre, qui a nécessité le maintien en Egypte des forces armées que nous sommes sur le point de retirer.

Des ordres dans le sens que je viens d'indiquer ont été envoyés aux troupes britanniques; la mesure prise par nous comprend et rend nécessaire l'évacuation de la ville du Caire.

Je crois que le pays a lieu de se féliciter de cela; le départ des troupes anglaises allégera le fardeau imposé aux finances de l'Egypte; il sera un nouveau témoignage que nous donnerons au monde de notre sincérité dans les déclarations faites par nous à diverses reprises, et, en résumé, le fait du retrait de nos soldats d'une grande partie du pays laissera, nous aimons à le croire, le change libre pour une expérience honnête dans la nouvelle carrière qui est ouverte à son avenir.

En réponse au toast porté en son honneur par M. Gladstone, au banquet du Lord-Maire de Londres, M. de Lesseps a dit :

« Notre intérêt, en notre qualité de propriétaires, est de garder notre propriété et de donner satisfaction à ceux qui font usage du Canal de Suez, et ces satisfactions ne doivent pas seulement être celles qui découlent des contrats passés; il nous faut aller au-delà pour satisfaire toutes les demandes raisonnables qui peuvent être faites.

« C'est dans ce but que je suis venu en Angleterre. »

M. de Lesseps a terminé son discours en exprimant la conviction que ses entrevues prochaines, avec les armateurs et les commerçants anglais, seront empreintes de cet esprit de loyauté qui créera l'harmonie et dissipera tout malentendu.

M. Moncrief, inspecteur général des irrigations, est arrivé au Caire, conduisant avec lui cinq ingénieurs anglais revenant des Indes; quatre de ces messieurs sont destinés à remplacer les ingénieurs en chef des circonscriptions.

On raconte qu'à une observation faite par un des plus hauts fonctionnaires du ministère des travaux publics, qu'il serait bon de laisser encore en place, pendant un certain temps, les titulaires actuels pour mettre leurs nouveaux collègues au courant, il aurait été répondu que cela était absolument inutile, attendu que les nouveaux venus connaissent suffisamment l'Egypte, dans tous les cas, qu'ils la connaissent aussi bien que les autres.

Nous donnons ici la liste définitive des membres composant la commission instituée pour étudier les réformes et les améliorations à introduire dans les services sanitaires et d'hygiène publique en Egypte.

Cette commission se réunira sous la présidence de S. E. Khairy pacha, ministre de l'intérieur, et la vice-présidence de S. E. Tigrane pacha.

Membres de la commission :

LL. EE. Salem pacha, Hassan pacha Mohammed, Issa bey Hamdy, Osman bey Galeb, Mahmoud bey Sidky ;

MM. Neroutzos bey et Clifford Lloyd; Les docteurs Ambron, Sandwitch, Wild et Rabitsch.

Ainsi que nous l'avions annoncé, aucun membre de cette commission n'appartient à la nationalité française.

On annonce l'arrivée prochaine, au Caire, d'un ingénieur anglais, venant d'Angleterre, pour prendre la direction des services de la ville du Caire.

L'administration du Tanzim restera encore quelque temps sous la direction de S. E. Grant Bey.

On annonce également l'arrivée prochaine, au Caire, d'un ingénieur anglais, venant d'Angleterre, et qui serait chargé de la direction des bâtiments de l'Etat.

La garnison anglaise du Caire a reçu l'ordre de se préparer au départ. Avant quinze jours, toutes les casernes, tous les postes, actuellement occupés par l'armée d'occupation, seront remis à l'armée égyptienne. Inutile de dire que la citadelle sera évacuée par les troupes britanniques qui n'auront plus à tenir garnison qu'à Alexandrie.

Nous serions curieux de connaître le correspondant cairote de notre excellent confrère, le *Messaggiere Egiziano*, qui a eu l'idée assez étrange d'envoyer à son journal un télégramme parlant du départ de l'armée d'occupation et se terminant :

La confirmation de la nouvelle, annonçant qu' M. Gladstone a affirmé que le retrait des troupes anglaises implique en premier lieu l'évacuation du Caire, a produit ici une vive impression.

Les cercles politiques et commerciaux sont dans la plus vive consternation.

L'assertion du correspondant du *Messaggiere* a plus que surpris la population cairote, et il faut bien que ce correspondant et nous fréquentions des cercles politiques et commerciaux bien différents pour qu'il ait pu émettre une opinion aussi diamétralement opposée à celle que nous avons à cet égard.

En effet, si nous avons eu à télégraphier à ce sujet, nous eussions rédigé notre télégramme de la façon suivante :

La confirmation de la nouvelle, annonçant que M. Gladstone a affirmé que le retrait des troupes anglaises implique en premier lieu l'évacuation du Caire, a produit ici une grande joie.

Les cercles politiques et commerciaux sont reconnaissants au gouvernement de la Reine pour le soulagement qu'il est ainsi apporté aux charges écrasantes qui pèsent sur l'Egypte, et voient disparaître avec bonheur de la capitale une cause d'excitation pour la population indigène.

Le journal *AL-BOURHAN* est supprimé. *Al-Bourhan* n'avait jamais reçu d'avertissement, il n'avait excité ni au meurtre, ni à la révolte; il n'avait insulté ni le chef de l'Etat, ni le Gouvernement Egyptien.

*Al-Bourhan* était certainement le journal indigène qui, toujours, avait pris le plus à cœur les intérêts de son pays, et il a été supprimé.

Nous ne voulons pas examiner les motifs de sa suppression, nous ne pourrions le faire sans sortir de la réserve dans laquelle nous avons résolu de nous renfermer.

Nous pouvons bien dire, cependant, qu'il est regrettable que ceux des articles du *Bourhan* qui ont été incriminés n'aient pas été soigneusement désignés.

Cette feuille a été supprimée au moment même où elle exprimait, à l'égard de la France, des sentiments que notre pays est fier d'avoir inspirés, et nous ne croyons pas qu'un article de ce genre soit de nature à troubler l'ordre public.

Nous perdons dans *Al-Bourhan* un ami. Nous pleurons en lui un de ceux, parmi nos confrères, qui ont le plus vaillamment soutenu, en toutes circonstances, et la cause du droit et de la justice, et les véritables intérêts égyptiens.

Nous n'oublierons pas qu'il a cessé de paraître le lendemain du jour où nous lisions dans ses colonnes l'éloquente protestation en faveur de la France calomniée, dont nous avons donné la reproduction à nos lecteurs.

Quelles donc qu'aient pu être les causes de cette suppression, qui nous surprend douloureusement, nous assurons notre confrère que nous nous sommes sentis atteints par la mesure qui l'a frappé, et qu'il emporte, dans la retraite à laquelle on vient de le condamner, notre estime et toutes nos sympathies.

NOUVELLES DIVERSES

Voici quelques détails sur les troubles qui se sont produits à Oldenbourg :

A la suite d'épithètes injurieuses adressées aux soldats oldenbourgeois par leur chef, le major prussien de Steinmann, tout récemment nommé dans cette ville, la populace, indignée, aurait tenté de démolir la maison de cet officier et reçu la police à coups de pierres. La troupe a dû intervenir pour disperser la foule, qui avait apposé sur les murs des placards portant : « Mort aux Prussiens ! »

Les dépêches d'hier soir nous disent que les journaux berlinois s'expriment avec circonspection sur cette émeute.

La plupart donnent tort au major Steinmann. A part ses manières hautaines et cassantes, on reproche à cet officier de l'état-major prussien d'avoir, pendant l'exercice, traité les soldats de « bœufs oldenbourgeois ». Le peuple s'est vengé de cette injure par une chanson : « Les Oldenbourgeois ne sont pas des bœufs; lors de la guerre de 1870, ils ont versé leur sang côte à côte avec les Prussiens pour l'unité allemande, et ils restent fidèles au pacte fédéral, etc. »

Provoqué par chacun des quatre capitaines oldenbourgeois qu'il a sous ses ordres, le major Steinmann a blessé le premier, mais a été blessé par le deuxième.

Le Sultan de Zanzibar vient de recevoir la grand'croix de l'ordre de St-Michel et de St-Georges.

La reine d'Angleterre sur l'insistance de son cabinet, a tenu à donner au souverain africain ce témoignage significatif de haute estime.

Les Hovas semblent enfin disposés à mettre les pouces. D'après une dépêche reçue par le ministre de la marine de Tamatave (via Zanzibar), le gouvernement d'Emyrne a envoyé deux délégués pour

entrer en pourparlers avec le contre-amiral Galiber, qui commande à Tamatave, et le commissaire de la République, M. Baudais.

Il paraît que le sage conseil de céder a été donné aux Hovas par l'Angleterre.

On ignore encore sur quelles bases les Hovas sont disposés à traiter; mais il n'est pas douteux que, s'ils ne font pas droit à toutes nos réclamations, le blocus de Tamatave, de Madzunga et des autres ports que nous occupons continuera comme devant.

Le transport la *Creuse*, qui doit servir d'hôpital flottant, et le *Capricorne* sont arrivés à Tamatave.

Les deux compagnies de volontaires recrutées à la Réunion sont arrivées à Madzunga, où elles ont pris immédiatement du service.

Le général Bouët, qui la presse fait si aisément parler, se renferme au contraire dans une réserve absolue; se considérant toujours comme le chef des troupes qui combattent au Tonkin, il garde le silence sur la situation du corps expéditionnaire et sur tous les détails que réclame de lui l'indiscrétion des reporters.

Très accueillant et très affable avec tous les visiteurs que lui attire la curiosité du public, il conduit gracieusement les questionneurs.

Il est un seul point sur lequel il paraît un peu plus communicatif : il se déclare surpris des commentaires dont la conduite du commandant Coronat a été l'objet, et prend hautement parti pour son ancien chef d'état-major.

On télégraphie de Hong-Kong au *Standard*, le 29 octobre :

« Les préparatifs continuent activement en vue de la défense de Canton. Une grande quantité d'armes et de munitions ont été transportées à bord des canonnières chinoises qui se trouvent actuellement dans la rivière de Canton.

« Les nouvelles reçues de l'intérieur de la Chine constatent que l'agitation augmente chaque jour, et que l'autorité du gouvernement chinois s'est beaucoup affaiblie dans plusieurs provinces. »

*Inauguration de l'Exposition de Boston*— Le 3 septembre 1883 a eu lieu l'ouverture de l'Exposition de Boston.

A la cérémonie d'inauguration, M. Jobbé-Duval, vice-président du Conseil municipal de Paris, a parlé « comme représentant des intérêts commerciaux, industriels et artistiques de la France. Il a rappelé les prodigieux progrès des Etats-Unis en population, en richesse, en prospérité.

« Sur aucun point du globe, a-t-il dit, et à aucune époque de l'histoire, n'a eu lieu un aussi prodigieux mouvement commercial que celui dont nous sommes témoins, et en face duquel tous les pays du monde viennent à votre appel « exhiber leurs produits sur votre sol, à l'exclusion de vos propres marchandises. « Vous étiez deux millions et cent mille « âmes il y a cent ans, et aujourd'hui vos « frontières contiennent plus de cinquante « millions d'habitants. »

Parmi les autres orateurs qui se sont fait entendre, ajoute le *Courrier des Etats-Unis*, on a remarqué M. Miguel Labarrière, délégué de Panama à l'exposition, conjointement avec M. A. de Gargoza, fils du premier concessionnaire du canal interocéanique par le Darien. M. Labarrière, qui est comme l'indique son nom, d'origine française, appartient à une famille qui occupe une grande position à Panama.

Il a parlé chaleureusement des travaux en cours sous la haute direction de M. de

Lesseps, et il a dit qu'il espérait voir l'élite de la nation américaine prendre part dans un avenir peu éloigné à l'inauguration de cette œuvre internationale.

Il est question de désigner un général de l'armée de terre pour aller prendre le commandement du corps expéditionnaire du Tonkin, en remplacement de M. le général Bouët.

On cite notamment le général de Négrier.

D'un autre côté, nous apprenons que le général Brière de l'Isle, de l'infanterie de marine, invoquant son tour de départ pour le service colonial, revendique le commandement en question.

Quoi qu'il en soit, il semble urgent de donner aux huit mille hommes de troupes qui sont au Tonkin un chef expérimenté, capable de faire face aux difficultés de la situation, que des pertes de temps ne feraient que compliquer et aggraver.

On s'occupe en ce moment, au ministère de la marine, d'évaluer les dépenses faites ou à faire au Tonkin jusqu'à la fin de l'année.

Quant à celles qui vont être nécessaires en 1884, pour l'entretien des troupes de terre et des équipages, le ministre les demandera aux Chambres dans les premiers jours de novembre.

L'état des blessés dans le combat des 15 et 16 août était aussi satisfaisant que possible à la date du 15 septembre, à l'exception des blessures par boulets, dont quelques-unes ont entraîné l'amputation; les autres blessures sont légères. Sur les cinquante blessés dans les combats en question, les plus gravement atteints ont été gardés dans l'ambulance d'Hanoi; les autres ont été évacués sur Haiphong, d'où ils seront dirigés sur la France par la première occasion sur un bâtiment de l'Etat.

L'abaissement de la température était favorable au corps expéditionnaire.

Nous apprenons par une dépêche que des faits d'une certaine gravité se sont produits dans l'oasis d'El-Abiod.

Les ouvriers travaillant à la reconstruction de la kouba d'El-Abiod-Sidi-Cheikh, ont été tués par les indigènes. Ce serait une mystification qui aurait donné lieu à ces excès. Ils ont trouvé, en effet, dans le cercueil du marabout, non des ossements humains, mais une carcasse de chèvre.

Tous les journaux s'occupent beaucoup de cette question de la kouba et demandent une interpellation à la Chambre pour que la lumière se fasse.

Le bruit court que M. de Brazza a été tué dans un combat au Congo.

Le ministre de la marine n'a pas encore été informé de cette mort.

Le conseil général d'Alger vient d'être invité à formuler son avis sur l'opportunité d'une nouvelle division de l'Algérie et de la création de deux départements taillés dans le territoire des trois qui existent actuellement. Les deux départements projetés sont ceux du Chélif et de la Kabylie.

Le conseil général d'Oran aura à délibérer uniquement sur le projet de département du Chélif, qui empruntera une partie importante du territoire de la province de l'Ouest.

Le conseil général d'Alger devra, lui, émettre son avis sur les deux projets du Chélif et de la Kabylie qui entameront grandement l'étendue présente de sa juridiction préfectorale.

Enfin le conseil de Constantine devra se prononcer à la fois sur le projet de la Kabylie et sur celui de la Seybouse, ce dernier l'intéressant exclusivement.

Ainsi, par l'accomplissement de ce remaniement, ce seraient six départements au lieu de trois qui constitueraient dans l'avenir la division administrative de l'Algérie.

Le Journal de Saint-Petersbourg n'attribue qu'une importance locale aux derniers événements qui se sont produits en Bulgarie. Il ajoute que ces événements n'intéressent les puissances qu'en tant qu'ils sont susceptibles de troubler la tranquillité de la presqu'île des Balkans.

« L'entente des cabinets, dit le journal russe, est parfaite à ce point de vue. Les jugements de la Gazette d'Allemagne du Nord et de la Post, de Berlin, répondent aux sentiments de la Russie, et il y a lieu d'espérer que l'on parviendra à une solution satisfaisante pour tout le monde.

« Le général Kaulbars est chargé de s'entendre avec le prince de Bulgarie touchant la situation des officiers russes.

« Les difficultés dont il s'agit ne pourront, dans tous les cas, se faire sentir en dehors du cercle étroit où elles ont surgi, ni troubler en aucune façon les relations des gouvernements.

« Les commentaires alarmistes que l'on a faits à ce sujet doivent être attribués à des manœuvres de Bourse. »

Sur la proposition de M. Hervé, le conseil municipal de Paris a décidé qu'une rue de Paris porterait le nom de rue du Commandant Rivière.

Lima, 28 octobre.  
La ville est tranquille.

Tous les prisonniers politiques péruviens qui se trouvaient au Chili ont été embarqués hier pour le Pérou.

La nomination de l'amiral Garcia, comme ministre du Pérou en Angleterre et en France, est aujourd'hui officielle.

Le journal russe le *Novoïe Vremia*, parlant, à la date du 26, du rôle de la Russie dans la presqu'île des Balkans, s'exprime de la manière suivante :

« Il serait désirable que le chancelier de l'Empire allemand professât actuellement, touchant les relations de la Russie et de l'Autriche, les mêmes opinions que lors du congrès de Berlin. A l'époque du congrès, le prince de Bismark trouvait tout naturel que la Russie s'efforçât de conserver, en dépit des protestations de l'Autriche et de l'Angleterre, la position qu'elle occupait en Orient. *Beati possidentes!* »

« Aujourd'hui, comme en 1878, la Russie se borne à jouer un rôle défensif et à empêcher son adversaire d'anéantir l'influence russe en Bulgarie. La situation a peu changé, et il nous semble que l'Allemagne n'a rien à objecter aux modestes prétentions de la politique russe dans la presqu'île des Balkans. »

On lit dans la Gazette de Posen :

Le gouvernement prussien vient de se rendre aux vœux des députés polonais, demandant la reprise de l'enseignement religieux dans leurs écoles. Après une suspension de dix ans, ces cours seront donnés dans les cours supérieurs de l'école d'Ostrowo et commenceront avec l'ouverture de la présente année scolaire, semestre d'hiver ; ces cours seront donnés en allemand.

Dans les classes moyennes et inférieures, l'enseignement religieux aura lieu en langue polonaise, mais, jusqu'ici, il ne s'est pas trouvé d'instituteurs connaissant suffisamment le polonais pour pouvoir donner convenablement l'instruction religieuse aux enfants de leurs écoles.

L'amirauté allemande a, dit le « Daily News », commandé cent nouvelles torpilles, livrables au printemps prochain.

Deux employés au bureau militaire de Dusseldorf, prévenus de trahison, auraient été arrêtés.

A l'occasion de l'Exposition d'Amsterdam, le roi de Hollande a accordé les décorations suivantes : Parmi les Français, M. Dietz-Monnin a été nommé commandeur de l'Ordre du Lion-Néerlandais ; MM. de Saint-Foix, Barbedienne, Froment, Meurice, Marimon, Bonnat, Lefèvre ont été nommés chevaliers.

Une importante découverte, appelée à avoir un certain retentissement dans le monde savant, vient d'être faite cette semaine par M. Eugène Pépratz. Cet explorateur, à qui l'on est déjà redevable des trouvailles du grand banc d'Ostrea et des bélemnites de Caudès-de-Saint-Paul, vient de recueillir une grande quantité d'ossements pétrifiés dans les argiles sableuses, près du Château-Neuf, entre Corneilla-del-Vercol, Belrich et Ville-neuve-la-Raho (Pyrénées-Orientales).

Les os découverts se rapportent à quatre formes distinctes : dans les mammifères, une antilope de très grande taille, l'antilope que Paul Gervais nomme « boodon » ; un chevreuil de taille ordinaire, nommé « dicruerus ausralis » un mastodonte, que la forme et la grosseur des os peuvent faire classer dans les « mastodontes Avernensis. » — Dans les Cheloniens, une « testude » (tortue) magnifique que la carapace de plus d'une mètre de long, l'humérus presque entier, l'omoplate et le radius pourront probablement faire reconnaître comme une espèce nouvelle.

Ces dernières pièces, très rares, sont très bien conservées.

AGENCE HAVAS

Paris, 10 novembre.

Le général Apert est nommé ambassadeur à St.-Petersbourg.

Le général Logerot est nommé commandant en chef des forces françaises en Tunisie.

M. de Lesseppe se montre très satisfait de l'excellent accueil qu'il a rencontré en Angleterre ; il a répété à Paris sa ferme conviction d'une prochaine et amicale entente avec les armateurs.

Madrid, 10 novembre.

La maréchal Serrano est nommé ambassadeur à Paris.

Belgrade, 10 novembre.

La troupe continue à poursuivre les insurgés qui n'ont pas encore fait leur soumission.

La cour suprême de Leipsig a donc refusé de poursuivre M. Antoine. Elle a déclaré « qu'il n'y avait pas de preuves suffisantes en faveur du complot dont il est accusé. »

Le député de Metz a été mis en liberté.

Grave échec pour la politique prussienne. Des Allemands refusant de se rendre complices et dupes des basses œuvres de M. de Bismarck, cela prouve que la saine raison n'est pas encore, en ce pays, complètement aveuglée par ce patriotisme de mauvais aloi, par le chauvinisme germanique, que les officiers de Berlin essaient de propager dans toute l'Allemagne afin d'y maintenir leur domination.

Le jour viendra certainement où le caporalisme prussien inspirera aux populations d'outre-Rhin la répulsion qu'il mérite. En France aussi, il fut un temps où l'on essayait de solidariser le patriotisme avec l'Empire. On n'y réussit pas. Il ne faut pas croire que les peuples méconnaissent éternellement leurs intérêts.

En attendant, le député de Metz pourra porter encore ses éloquents protestations au Parlement de Berlin et attester, après quatorze ans de vexations de toutes sortes, les sentiments français, demeurés intacts, de la cité lorraine, livrée par la trahison de Bazaine.

Ce quatorzième anniversaire de la trahison est rassurant pour l'avenir.

Déclaration du Comte de Kalnoky

Voici le texte des déclarations du comte Kalnoky au sujet des relations de l'Autriche avec la Russie :

Dans son interpellation au ministre des affaires étrangères, M. Gernantony, membre de la Délégation hongroise, dit que, dans la situation actuelle, la paix ne pouvait être troublée en Europe que par la Russie et la France. M. Gernantony ne veut pas s'étendre sur la situation de ce dernier pays, quoi qu'il estime que la France a tort de considérer comme ennemi quiconque vit en bonne harmonie avec l'Allemagne. Mais quant à la Russie, il est certain qu'à chaque automne, l'opinion publique est alarmée par le bruit que des concentrations de troupes ont lieu en Pologne, et que la Russie s'apprête à attaquer ses voisins. Ces bruits, qui, en eux-mêmes, n'ont pas une grande importance, entretiennent cependant une agitation continuelle, surtout dans les petits Etats des Balkans.

Le comte Kalnoky répondit en ces termes :

Les relations personnelles entre le Czar et l'empereur d'Autriche ont toujours été des plus cordiales ; quant aux gouvernements des deux Empires, je puis également assurer que les rapports réciproques ont un caractère tout à fait normal, ce qui, il faut en convenir, est, en effet, en contradiction avec l'attitude de la presse russe qui, seule, justifie les inquiétudes que l'on vient de manifester.

Le ton de cette presse nous ferait croire qu'en Russie tout le monde nous est hostile, mais, quant à moi, j'ai la conviction que cette animosité, s'il y en a, n'existe que dans certains cercles sans importance. Le ministre ajoute qu'il considère comme absolument erronée l'opinion de ceux qui attribuent à la Russie le projet d'une guerre agressive, erronée non seulement parce que la situation de cet empire à l'intérieur n'est pas de nature à faciliter une semblable entreprise, mais encore parce que, comme tout le monde le sait, l'Autriche ne serait pas seule en force d'une semblable agression.

Le ministre continue :

Je ne nie pas que la Russie ne déploie une grande activité militaire ; mais il n'y a aucune objection à faire contre les fortifications qu'elle élève à l'intérieur de l'empire, pas plus que nous ne souffririons d'objections contre les travaux de ce genre entrepris chez nous, sans que pour cela nous songions le moins du monde à une guerre offensive. Ni l'empereur de Russie, ni son gouvernement ne pensent à la guerre. J'espère que tout le peuple russe partagera, lui aussi, les vœux des cercles officiels, tendant au maintien des relations amicales entre la Russie et l'Autriche. Dans de telles circonstances, on peut espérer que l'ère pacifique actuelle se prolongera.

AU CAMBODGE

Les négociations engagées au Cambodge par M. Klobukowski, chef de cabinet de M. le gouverneur de la Cochinchine, auraient abouti d'une façon fort heureuse.

Par convention, en date du 19 septembre, le roi de Cambodge aurait pris l'engagement : 1° de confier, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1884, à l'administration de Cochinchine la perception des impôts sur l'opium et les alcools, moyennant une somme annuelle de 11,000 barres (environ 175,000 piastres) ; le revenu de cet impôt donnera, croyons-nous, à la colonie un bénéfice de plus de 50,000 piastres ; 2° à exécuter la convention du 20 novembre 1881, relative aux dépenses du protectorat, dont le montant reste fixé à 66,000 piastres par an. Cette somme sera re-

tenue mensuellement, par fraction de 5,500 piastres, sur le versement à opérer au Trésor royal par l'administration de l'opium et des alcools.

La plus grande cordialité n'a cessé d'exister pendant toute la durée de l'entrevue entre le roi du Cambodge et le délégué du gouverneur. Lorsque la convention a été signée, S. M. Norodom a tenu à exprimer la vive satisfaction que lui faisait éprouver cet arrangement et l'a fait en disant : « Tout mon cœur est pour la France et pour S. E. M. le gouverneur de la Cochinchine. »

Il a chargé M. Klobukowski de remettre de sa part à M. Thomson les insignes de grand-croix de l'Ordre du Cambodge. Il a nommé en même temps au grade de commandeur de son Ordre M. Klobukowski et M. Fourès, représentant par intérim du protectorat, et a tenu à leur remettre lui-même les insignes.

Enfin, notre correspondant nous informe que le délégué du gouverneur de la Cochinchine a remis au roi Norodom un projet de Constitution qui, s'il est adopté, modifierait entièrement le régime politique, administratif et économique du Cambodge : nous citons, entre autres points, la suppression de l'esclavage. Le roi a fort bien accueilli le projet, se serait engagé à l'étudier sérieusement et à présenter ses observations dans un délai de trois mois.

L'heureuse issue des négociations engagées au Cambodge est toute à l'honneur du roi Norodom, qui a parfaitement compris que le protectorat de la France devait avoir pour but de pousser son pays dans la voie du progrès et de l'amener par tous les moyens possibles à développer son commerce, son agriculture et son industrie, qui lui donneront la richesse. En acceptant de confier à l'administration de Cochinchine la perception des impôts sur l'opium et les alcools, le roi du Cambodge a voulu consacrer l'union intime de deux pays. L'action régulière d'une administration est inconnue au peuple cambodgien, mais nous sommes convaincu que, dans un avenir peu éloigné, il en appréciera les bienfaits dans l'intérieur du royaume.

CORRESPONDANCE D'ALEXANDRIE

Alexandrie, 10 novembre.

Le bulletin officiel de l'inspecteur d'Alexandrie porte un seul décès cholérique, un indigène, du nom de Elias Bouhlok, âgé de 35 ans.

Deux autres sont morts à ma connaissance :

Ce sont deux membres de la famille Philips, arrivés par le dernier bateau de la Compagnie Moss, et domiciliés au fort Napoléon.

La mère de M. Philips est morte, le jour même de son arrivée, d'une attaque de choléra foudroyante sans avoir pu pour ainsi dire arriver jusqu'à sa maison.

Quelques heures après, le jeune fils de M. Philips succombait au terrible mal.

Aujourd'hui, la femme est gravement atteinte, peut-être morte à l'heure où j'écris.

Combien d'autres sont atteints, combien sont morts qu'on ne saura jamais !

Dans ma lettre d'hier, je vous parlais de la famille du magasinier de M. Carver que je vous signalais comme grecque.

Je m'empresse de réparer cette erreur, ne voulant pas avoir trois Grecs sur la conscience.

L'état-civil de cette famille est des plus compliqués à tel point qu'il est difficile de lui assigner, avec quelque assurance, une nationalité précise. La mère, qui s'est mariée trois fois, a eu un mari anglais. Le fils dont je vous ai signalé le décès est de ce fait de nationalité anglaise.

Les trois décès connus de tous, sauf de l'inspecteur sanitaire, n'en sont pas moins exacts.

Voici les faits rétablis dans leur intégrité.

Vous savez que nous avons ici une commission. Rien qu'une ! Commission spéciale d'hygiène chargée de veiller à l'assainissement et à la propreté de la ville.

Contrairement aux usages des commissions passées, présentes et futures, celle-ci siège souvent et travaille quelquefois. Dans

sa dernière séance, elle a décidé de faire évacuer provisoirement les maisons qui avoisinent le théâtre Rossini. C'est là que l'épidémie a frappé ses coups les plus cruels, c'est là qu'elle a commencé, c'est là qu'est mort Thuillier. Les maisons évacuées seront provisoirement blanchies à la chaux, désinfectées et nettoyées aussi bien que possible, puis l'épidémie terminée, on entreprendra des travaux plus sérieux, c'est-à-dire la reconstruction des égouts et la pose de nouveaux tuyaux de conduite pour les eaux ménagères et de vidange.

Je vous parlais hier de l'excellente décision prise par S. E. Osman pacha Orfi, relativement au déblaiement des trottoirs de notre ville, et je disais que je serais bien surpris que la mesure fût appliquée dans toute sa rigueur. La réponse ne s'est pas fait attendre : Un avis gouvernemental (style officiel) annonçait ce matin qu'un délai de quinze jours était accordé aux propriétaires. C'est le premier. Nous en verrons bien d'autres. Les améliorations, les réformes, l'assainissement de la ville, tout cela peut se remettre à quinzaine. Seule, la maladie poursuit son cours inexorable, seule la mort ne dit pas : *Boulra*.

FAITS LOCAUX

La deuxième séance du Conseil d'Etat en assemblée générale sera tenue le lundi 12 novembre, à 11 heures a. m.

Le docteur Ferrari, directeur du campement de Tor, est nommé directeur de l'office sanitaire de Suez.

M. Mohamed Effendi Arifa est nommé commis de l'office sanitaire de Massawa, en remplacement de M. Mikail Edos, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Le docteur Freda, directeur de l'office sanitaire de Suez, est transféré sur sa demande à la direction du campement de Tor.

CONSEIL DE SANTÉ ET D'HYGIÈNE PUBLIQUE.

BULLETIN SANITAIRE

du 9 novembre, 8 h. matin, au 10 même heure.

Décès par choléra.

Alexandrie..... 1 décès (indigène).

Signé: D' FERRA

Alexandrie, le 9 novembre 1883.

Pour le Président,

l'Inspecteur général.

D' ARDOUIN.

AVIS

On demande à Suez, dans une famille anglaise, une bonne parlant l'anglais pour entreprendre le soin de deux enfants en bas âge.

S'adresser, en donnant toute information à E. Guy, Suez

AVIS

Il a été perdu le 8 courant, à 5 heures 1/2 du soir, entre l'Esbekieh et le quartier au poisson, un MEDAILLON en argent, portant en gravure le n° 3565 et le nom P<sup>o</sup> A. Stock A. H. C.

Le rapporter à Harem Hôpital, à l'Abassieh, où une récompense sera remise.

**RAPPORT**

DE LA COMMISSION SPECIALE SANITAIRE  
D'ALEXANDRIE.

La Commission spéciale sanitaire, présidée par S. E. le gouverneur d'Alexandrie, chargée de rechercher les causes qui auraient pu contribuer à la réapparition du choléra, afin de prendre les mesures nécessaires pour l'étouffer, a tenu sa première séance le jeudi 25 octobre 1883, à 10 h. a. m., dans le local du gouvernorat.

Il a été décidé que MM. les membres se partagent la ville et la visitassent minutieusement dans toutes ses parties afin de se fixer sur ces causes :

1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> quartiers, MM. les docteurs Hamdy bey et Schiess bey.

3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> quartiers, MM. les docteurs Varenhorst bey et Sidky bey.

5<sup>e</sup> quartier (Ramleh), M. le docteur Freda bey.

Après une inspection rigoureuse et minutieuse, les soussignés ont eu l'honneur de présenter leurs observations verbalement sur ce qu'ils ont constaté en ville, dans la deuxième séance de la Commission, tenue le samedi 27 octobre. Il a été décidé dans cette séance de formuler le résultat de la mission de chacun sous forme de rapport général; et c'est ce rapport que les soussignés ont l'honneur de présenter aujourd'hui.

1<sup>o</sup> En général, les places publiques, boulevards, rues et ruelles de la ville, ont été dans un état de propreté satisfaisant.

2<sup>o</sup> La plupart des mosquées de la ville ont été trouvées propres; néanmoins, dans quelques unes, les latrines et médas (bassins) ont été trouvées dans un état peu satisfaisant sous le rapport de la propreté; il y a été remédié immédiatement; nous avons recommandé le lavage et la désinfection journaliers de ces latrines, ainsi que le renouvellement de l'eau servant aux ablutions, sinon journellement, du moins une fois tous les deux jours.

S. E. le gouverneur, président de notre commission, toujours prêt à faire exécuter «immédiatement» toutes les mesures hygiéniques dans l'intérêt de la salubrité publique, a déjà donné des ordres sévères et précis pour que les latrines soient pourvues de cuvettes, et nous avons la satisfaction de constater que déjà des mosquées en sont munies; nous verrons bientôt les autres propriétaires ou directeurs de mosquées suivre le même exemple, des ordres en conséquence ayant été renouvelés pour presser cette opération.

3<sup>o</sup> Les matières organiques comme combustible dans les bains publics ont été trouvées composées, comme d'habitude, de substances végétales et de débris de matières animales, ne présentant pas un degré de sécheresse suffisant et répandant dans quelques bains une odeur fétide. Cet inconvénient a été éliminé par les soins de S. E. le gouverneur, qui a fait enlever ces matières, et a prescrit de ne permettre l'entrée dans ces établissements que la quantité de matières végétales «sèches» nécessaires au chauffage d'un seul jour.

4<sup>o</sup> Les égouts de la ville ont été trouvés dans de mauvaises conditions de salubrité et d'hygiène publique; ils laissent dégager une mauvaise odeur qui infectait l'atmosphère à cause des défécations qu'ils présentent et qui seront indiquées dans les conclusions de ce rapport; le curage et la désinfection sont des mesures urgentes à prendre pour empêcher la recrudescence de la maladie en ville.

S. E. le gouverneur, dont l'attention avait été attirée sur cet inconvénient, avait délibéré à ce sujet avec la commission du commerce, qui a fixé un crédit de 400 livres pour l'exécution de ce travail, qui avait déjà commencé six jours avant la formation de la commission.

Cet inconvénient pouvait être d'un grand danger pour la salubrité publique, surtout dans une ville comme Alexandrie, qui est encore contaminée, puisque le temps qui s'est écoulé depuis le cas constaté, le 7 octobre, à l'hôpital prussien, jusqu'aux quatre cas constatés à Chattey le 17 du même mois, n'était point suffisant pour que l'on puisse affirmer d'une manière absolue que le choléra avait complètement disparu de la ville. Tout ce qu'on peut avancer, c'est que le germe cholérique et, par suite, la maladie elle-même, existait toujours à l'état latent.

5<sup>o</sup> Les urinoirs, nouvellement installés, quoique en grand nombre en ville, ne sont pas construits de manière à faciliter l'écoulement des urines, soit par suite du bouchage de leurs conduits, soit qu'ils ne communiquent pas tous avec l'égout de la voie publique. Tous manquent d'eau pour leur nettoyage, et il faudrait remédier immédiatement aux inconvénients qui en résultent en désignant un personnel spécial, préposé exclusivement à leur nettoyage et à leur désinfection journaliers, sauf à procéder ultérieurement au creusement de conduits pour l'écoulement des eaux et des urines.

S. E. le gouverneur, d'abord, et l'administration de la voirie, ensuite, a affecté à ce service un personnel spécial.

6<sup>o</sup> A Chatby se trouvent des tanneries sur le bord du canal et parmi les habitations, renfermant des bassins remplis d'un liquide exhalant des odeurs putrides et des peaux fraîches dont l'odeur se répand à une grande distance; ces peaux sont lavées dans le canal même.

Il est de toute nécessité de faire déplacer ces tanneries, faire désinfecter leurs emplacements et les installer loin des habitations.

7<sup>o</sup> Les bazars ont été trouvés dans des conditions assez satisfaisantes, néanmoins les conduits d'eau auraient besoin d'être nettoyés et désinfectés et faire en sorte que l'écoulement des liquides se fasse sans obstacles.

8<sup>o</sup> Les cabanes de Ras-el-Tin, appartenant à l'Administration des Wahls, doivent être l'objet d'une surveillance toute spéciale et active de la part des autorités sanitaire et administrative, vue l'agglomération des habitants dans ces lieux.

Après notre inspection, il a été donné des ordres précis pour le badigeonnage à la chaux intérieurement et extérieurement; et aujourd'hui, nous avons constaté que cette opération a commencé et sera continuée.

On a recommandé aux habitants de tenir leurs cabanes dans un état de propreté constante, car, si par un malheureux hasard, l'épidémie venait à faire son apparition dans ces parages, elle aurait certainement beaucoup de violence et sévirait fortement parmi ces malheureux.

De plus, S. E. le gouverneur a donné des ordres à l'administration des Wahks pour procéder à la destruction et à la démolition des cabanes en ruines ou dont les conditions hygiéniques seraient mauvaises.

9<sup>o</sup> Les mêmes mesures ont été étendues aux autres cabanes et huttes de la ville, qui sont, pour la plupart dans les mêmes conditions que celles de Ras-el-Tin.

Il est de toute urgence de faire installer un grand nombre de latrines en maçonnerie pour que les habitants ne puissent faire leurs besoins en plein air.

10<sup>o</sup> Les écuries publiques doivent être surveillées rigoureusement; on doit obliger les propriétaires à les maintenir constamment propres et enlever le fumier au fur et à mesure pour en prévenir la fermentation; on doit, de plus, les faire désinfecter et blanchir à la chaux.

11<sup>o</sup> Les sardines fraîches, dont on fait une grande consommation, doivent être interdites provisoirement, puisqu'il serait impossible et impraticable d'en interdire la vente d'une manière permanente.

Le marché aux poissons doit être constamment surveillé, pour en assurer la propreté constante et la bonne qualité des poissons qui s'y vendent journellement en très grandes quantités; les poissons qui seraient trouvés gâtés ou de mauvaise qualité devront être immédiatement détruits.

**CONCLUSIONS :**

Nous croyons devoir conclure, d'après ce qui précède, d'après nos appréciations personnelles et d'après des faits qui sont parvenus à notre connaissance, que le germe cholérique à Alexandrie n'avait jamais cessé d'exister depuis le 7 octobre 1883, et qu'il était seulement à l'état latent pendant tout ce temps; que lorsque, par des causes quelconques, il a trouvé un milieu favorable à sa propagation et à sa multiplication, la maladie a éclaté à Chatby, qui était resté quasi indemne jusqu'au 17 octobre, puis qu'on n'y avait constaté qu'un seul cas longtemps avant cette date.

Parmi les causes qui ont favorisé le développement du germe cholérique déjà existant depuis le commencement de l'épidémie dans la ville d'Alexandrie cette année courante, nous citerons les nombreuses tanneries de Chatby qui laissent dégager pendant les premières opérations du tannage des émanations putrides très-fortes senties à une très-grande distance.

L'usage de l'eau du canal, dans la partie qui avoisine les tanneries, salée par le lavage des peaux fraîches et des linges sales des habitants, pourrait être considéré comme ayant contribué aussi au développement du choléra.

MM. les docteurs Varenhorst bey et Schiess bey penchent à ne pas exclure complètement de ces causes l'infiltration des eaux des cimetières situés près de la porte Rosette, à 35 ou 40 mètres seulement du canal Chatby. Cette infiltration était d'autant plus facile, qu'il était tombé des pluies torrentielles qui pouvaient avoir entraîné les germes des cadavres [des cholériques qui s'y trouvaient enterrés.

Quant à l'apparition de la maladie en ville, nous ne pouvons l'attribuer qu'à la mauvaise canalisation de la ville, dont le niveau est bas par rapport à la mer, ainsi qu'il résulte du rapport ci-joint de M. Dietrich, ingénieur de la Commission du commerce.

Nous attribuons donc la reprise du choléra parmi les Européens aux égouts mal nettoyés, à la difficulté de procéder à ce nettoyage à cause du mauvais système de canalisation et au manque de ventilateurs. Mais, comme nous avons la satisfaction de la constater, nous ne tarderons pas à voir toutes ces causes plus ou moins probable disparaître complètement par le zèle, l'énergie et le dévouement que ne cesse de déployer, jour et nuit, S. E. le gouverneur dans ces circonstances, et par suite voir cesser enfin ce terrible fléau qui a justement ému tous les esprits par son apparent retour.

Alexandrie, le 6 novembre 1883.

Signé: D<sup>r</sup> A. HAMDY BEY. D<sup>r</sup> SIDKY BEY.  
VARENHORST BEY. SCHIESS BEY.  
FREDA BEY. OSMAN ORPHI PACHA.

**CRÉDIT FONCIER ÉGYPTIEN**

SOCIÉTÉ ANONYME  
Au Capital de francs 80,000,000  
Siège Social au Caire.

Prêts hypothécaires à long terme, remboursables par annuités calculées de manière à amortir la Dette en 10 ans au moins, 50 ans au plus.

Prêts hypothécaires à court terme, remboursables avec ou sans amortissement.

Ouvertures de Crédit sur hypothèque.

Prêts sur nantissement.  
Dépôts de fonds en compte-courant  
Dépôts de valeurs sans frais.

**LA LIBRAIRIE FRANÇAISE**

MET EN

**VENTE**

SON MAGASIN DU MOUSKI

POUR CONTINUER

**LE MÊME ARTICLE**

Bénéfice Net et Prouvé 12,000 francs par an.

Mise à Prix  
**30000 francs.**

S'adresser à la Librairie Française  
Maison Cattaoui.

**SPECIALITY OF RHUMATISM**

CASPER LEWIN

HÉLOUAN

LS. 1 for massage.

**ANTONIO VERONESI**

Maison fondée en 1853

Dépôt d'horlogerie, bijouterie et joaillerie

Avec atelier annexé pour réparations de montres et tout travail d'orfèvrerie et joaillerie.

Mouski, au commencement de la neuve.

**BRASSERIE A.-BOHR**

AU CAIRE

**BIÈRE DE BAVIÈRE**

JEAN MALEK

Maison Fondée en 1866.

FACTEUR, ACCORDEUR de PIANOS  
CHANGÉÉ et RÉPARATIONS

VENTE, ACHAT ET LOCATION  
DE PIANOS

Esbékiah, route N<sup>o</sup> 56 — Caire.  
D. 250

**Leçons d'Anglais et d'Allemand**

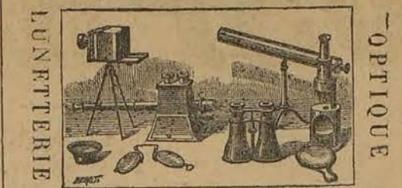
PRIX MODÉRÉS

S'adresser par lettres à Madame

A. W. au Caire,

**MAISON FONDÉE EN 1865.**

G. Süssmann.



**FOURNISSEUR de LL. AA. les PRINCESSES**

DE LA

**FAMILLE KHÉDIVIALE**

LE CAIRE — RUE MOUSKY

Lunettes et Pince-nez, Or, Argent, Nickel, Ecaillé et buffle, Verres, Etuis, Jumelles, Longues-vues, Microscopes, Loupes, Niveaux, Boussoles, Baromètres, Thermomètres, Aréomètres, Hygromètres, Instruments de précision d'Electricité de Mathématiques, de Physique d'Arpentage et de Nivellement.

Réparations dans les 24 heures.

On se charge de l'expédition par poste de toute commande.

**COGNACS & FINES CHAMPAGNES**

de Gabriel Cruon fils et C<sup>o</sup>

**COGNAC**

Dépôt pour la vente en gros :

CHEZ DANIEL WEIL

A ALEXANDRIE ET AU CAIRE

AGENT GÉNÉRAL POUR L'ÉGYPTE

On trouve en stock des cognacs de 1875, 1870, 1865, 1860, 1854, 1838, 1830, 1805.

**BOULANGERIE KHÉDIVIALE**

G. GARUCKO ET ECONOMO

FOURNISSEURS DE S. A. LE PRINCE HASSAN PACHA

Tous les jours,

Pain Français, Allemand, Anglais et Grec.

PAIN AU LAIT

ET

BISCUIT POUR CAFÉ ET THÉ

à côté de M. Parvis, à l'arbre, entrée par la rue du Mouski.

D. 207.

**VINS FINS DE CHAMPAGNE**

DE LA MAISON

**MOET & CHANDON**

A EPERNAY (Marne)

**D. ELEFTHÉRION**

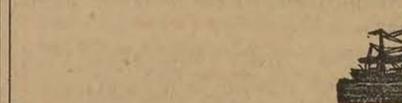
Seul Agent pour l'Égypte.

Alexandrie, Le Caire.

Dépôt dans tous les principaux établissements : Hôtels

et Restaurants.

n. 60.



**ESSON & C<sup>ie</sup>**

12, Place de la Bourse — MARSEILLE

**COMMISSIONNAIRES, TRANSIT, TRANSPORTS MARITIMES**

Service Spécial pour l'Égypte,

PAR LES

VAPEURS RÉGULIERS ET NAVIRES A VOILES

Départs de Marseille chaque quinzaine.

COMMISSION, TRANSPORTS A FORFAIT, VENTES ET ACHATS

N.B. — Nous recommandons à nos clients d'Égypte d'indiquer spécialement à leurs expéditeurs qu'ils dirigent leurs envois à notre adresse directe : **Esson et C<sup>o</sup>**, et en ayant soin de réclamer l'application des tarifs les plus réduits sur les chemins de fer.

**ADMINISTRATION  
DES  
PAQUEBOTS - POSTE KHÉDIVIÉ**



Service provisoire pendant la durée des mesures  
Quaranténaires actuelles.

Ligne hebdomadaire entre Alexandrie et Port-Saïd, en coïncidence à Port-Saïd avec les départs et les arrivées des bateaux de la Peninsular and Oriental Company de et pour l'Angleterre et l'Italie.

Départ de Port-Saïd : chaque Jeudi dès l'arrivée de la Malle de Brindisi.

Départ d'Alexandrie : Avis sera donné, chaque semaine, au public, du jour du départ aussitôt que sera connu le jour probable de l'arrivée à Suez de la Malle des Indes.

Ligne bi-mensuelle sur la Grèce et la Turquie : Départ d'Alexandrie le Mercredi de chaque deux semaines à 10 heures a. m., à partir du 15 août, pour Constantinople avec escale au Pirée, Smyrne, Métellin, et les Dardanelles.

Ligne bi-mensuelle de la Mer Rouge et de la côte de Saumalie : Départ de Suez le Vendredi de chaque deux semaines, à partir du 17 août, pour Djedda, Souakin, Massoua, Hodeïda, Aden, Zeïla et Berbera.

Alexandrie, 8 Août 1883.

**RÜSSER ET C<sup>ie</sup>**

MAISON DU CAFÉ DE LA BOURSE

au 1<sup>er</sup> étage.

Représentants pour toute l'Égypte

DES MAISONS

TEYSSONNEAU JEUNE

DE BORDEAUX

POUR LES

FRUITS CONSERVÉS ET CONSERVES ALIMENTAIRES

2 médailles d'or et 2 diplômes d'honneur

**DUVAULT BLOCHET, DE SANTENAY**

(Côte-d'Or)

VINS FINS de BOURGOGNE

seuls propriétaires de la Romanée Conti

LEBLANC GIRARDIN, A EPERNAY

VINS DE CHAMPAGNE

de 1<sup>er</sup> choix et de différentes qualités

LES PRIX COURANTS

seront envoyés aux personnes qui en feront la demande.

On demande des agents pour les principales villes de l'Égypte.

n. 27.